

Avis de convocation / avis de réunion

UFG-PIERRE & VACANCES CONSEIL IMMOBILIER MOSELLE

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable
Siège Social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
499 651 149 R.C.S. Paris

Avis de convocation.

Mesdames, Messieurs les Associés

de la Société Civile de Placement Immobilier UFG-PIERRE & VACANCES CONSEIL IMMOBILIER MOSELLE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le dix-neuf juin deux mille dix-neuf à dix heures trente à PARIS (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018 ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

Première résolution (Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion). — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 451 294,09 euros. L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Deuxième résolution (Affectation du résultat de l'exercice). — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 451 294,09 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 178 253,86 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 629 547,95 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- à titre de distribution une somme de 420 823,20 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés) ;
- au report à nouveau une somme de 208 724,75 euros.

Troisième résolution (Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018). — L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- Valeur comptable : 12 687 304,23 euros, soit 4 898,57 euros par part ;
- Valeur de réalisation : 12 418 287,07 euros, soit 4 794,71 euros par part ;
- Valeur de reconstitution : 14 275 454,82 euros, soit 5 511,76 euros par part.

Quatrième résolution (Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier). — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution (Pouvoirs en vue des formalités). — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 19 juin 2019, les associés seront réunis sur seconde convocation le 10 juillet 2019 à 15 heures 30 à la même adresse et sur le même ordre du jour.

La Société de Gestion,
La Française Real Estate Managers.